

25 avr 2008 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2008

Agrément des assistants pharmaceutico-techniques

Préparation des demandes d'agrément des assistants pharmaceutico-techniques

Préparation des demandes d'agrément des assistants pharmaceutico-techniques

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession d'assistant pharmaceutico-technique.

Le projet a pour but d'organiser l'agrément des praticiens individuels de la profession d'assistant pharmaceutico-technique. Selon l'INAMI et les associations professionnelles de diététiciens, environ 8000 praticiens peuvent introduire leur demande d'agrément.

Le projet entrera en vigueur 12 mois après sa publication. Cela doit permettre à l'administration de préparer soigneusement l'agrément. Tout d'abord, le Conseil national des professions paramédicales mettra en place un groupe de travail pour l'agrément des assistants pharmaceutico-techniques. Un formulaire doit également être rédigé pour l'introduction d'une demande d'agrément comme assistant auprès du ministre. Enfin, le secteur professionnel doit être sensibilisé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>